



2.5 LA PROSTITUTION, OBSTACLE À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En France, l'égalité entre les femmes et les hommes a progressé en droit et de nombreuses avancées sur les plans législatif et réglementaire se sont imposées au cours des dernières décennies.

1944

Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes



Liberté pour les femmes mariées d'exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari

1965

1967

Accès à la contraception



Remplacement de la puissance paternelle par l'autorité parentale

1970

1975

Accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse

1983

La loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



La loi définit le crime de viol comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature que ce soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol »

1980

2006

Viol conjugal : Le fait d'être en couple, marié ou non, devient une circonstance aggravante, passible de vingt ans de prison.

Loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes

2010

Depuis

2010

Lois contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le milieu du travail mais aussi dans l'espace public





En avril, l'Assemblée nationale adoptait la loi 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. En interdisant tout achat d'actes sexuels, la loi pose un principe d'égalité fort et s'inscrit dans la droite ligne des lois qui font progresser la cause des femmes.

2016

2018

Lois contre les violences sexuelles et sexistes



Dans l'élan de la loi 2016-444, entré en vigueur le 5ème plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) qui inscrit la prostitution parmi les violences à combattre.

2017-2019

« Soixante-dix ans après les avancées de la loi Marthe Richard qui a permis de fermer les maisons closes et de renforcer la lutte contre le proxénétisme, il est indéniable que le 13 avril 2016 marquera l'histoire de l'avancée des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

(Rossignol Laurence, Ministre de l'Enfance, des Familles et des Droits des femmes)

La prostitution, système machiste

Dans une société qui défend l'égalité, la prostitution représente un monde masculin archaïque à l'abri des revendications égalitaires des femmes. Elle maintient un territoire d'exception où les hommes imposent leur pouvoir à des femmes qui se voient ainsi retirer le droit de leur dire non. **Les chiffres même disent l'inégalité.**

85%

85% des personnes prostituées en France sont des **femmes**

83%

En Europe, 83% des femmes victimes de traite des êtres humains sont exploitées à des fins d'exploitation sexuelle

99%

Face à elles, les acheteurs d'actes sexuels, en France comme ailleurs, sont à 99% des **hommes**.

Données issues de : « Prostitution en France : ampleur du phénomène et impact sur les personnes prostituées », La Lettre de l'ONVF, n°7, octobre 2015 / ONUDC, Global Report on Trafficking In Persons 2018, p. 28

« Nous avons des besoins sexuels », se justifient les « clients » prostituteurs . « C'est le plus vieux métier du monde », « les femmes ont choisi, elles sont libres », « elles aiment ça », « il y aurait des viols sans la prostitution »...* Ce sont des clichés bien connus. En réalité, ce n'est pas le sexe et encore moins le soi-disant besoin sexuel qui sont en jeu dans la relation prostitutionnelle.



Comme l'explique le Dr Philippe Brenot, psychiatre et sexologue : « Il n'y a pas de besoin sexuel ; sans manger, sans boire, sans uriner, je ne pourrai pas vivre. Sans relation sexuelle de toute ma vie, il ne se passera rien. »

* Verbatim issu des stages de sensibilisation de lutte contre l'achat d'actes sexuels à Paris et Pontoise, Fondation Scelles, 2020.



Rosen HICHER*

« J'ai eu plus de 30 000 clients dans ma carrière de prostituée, à raison d'une moyenne de quatre par jour. Plus de 30 000 rapports sexuels dont je ne voulais pas, que je refusais de tout mon corps. 30 000 fois la sensation d'être niée, réduite à néant, d'être une femme robot. 30 000 fois, j'ai subi le défilé de ces hommes indifférents, sûrs de leur bon droit ; dans un coin de bar à hôtesse, dans des salons insalubres, dans l'odeur du champagne renversé sur les banquettes et du sexe entêtant. [...] Je ne suis pas née prostituée, ce sont ces hommes qui ont fait de moi une prostituée. Ce sont eux qui m'ont imposé plus de 30 000 rapports sexuels et donc autant de viols ».

Et cette « liberté » n'interdit pas la violence. Les hommes acheteurs d'actes sexuels sont sans empathie, sans émotion à l'égard de la personne prostituée qui n'est plus un être humain à leurs yeux, mais un jouet sexuel. **Seul compte leur propre plaisir.**

Dans la prostitution, il est question de pouvoir et de domination. C'est un marché conçu pour satisfaire le désir des hommes. Les femmes n'y sont pas considérées comme des personnes désirantes mais comme des objets que des annonces de prostitution décrivent de manière « *technique et commerciale* » : photos, mensurations, âge, langues parlées, nationalité, boissons préférées, pratiques sexuelles proposées d'une diversité inépuisable : « relation » complète, anale, avec ou sans préservatif, sexe oral, pornographie imprimée, vidéo, cybersexe, sadomasochisme, domination, téléphones pornos, escorte, « girlfriend experience »...

Dans les pays qui ont décriminalisé l'exploitation de la prostitution, acheter le corps d'une femme devient un loisir et un divertissement, voire un rite initiatique. Toutes les occasions sont bonnes : événement sportif ou politique, conclusion d'un contrat, enterrement de vie de garçon, réussite à un examen, retrouvailles entre copains...



Claudine LEGARDINIER**

« Ce que veut le "client" prostitueur, c'est une femme qui oublie ses propres désirs, ses exigences et sentiments personnels. Dans le bordel new look comme dans le lupanar d'antan, seul le client est libre ».

La prostitution, au coeur des inégalités entre les femmes et les hommes

Au-delà des personnes prostituées elles-mêmes, le système prostitutionnel nuit à toutes les femmes, à leur statut et à leur image dans l'ensemble de la société, parce que le principe même d'achat d'actes sexuels repose sur une conception fondamentalement inégalitaire et violente des relations entre les femmes, prostituées ou non, et les hommes.

Des études montrent en effet que les hommes qui multiplient les relations sexuelles tarifées, ressentent généralement un sentiment d'hostilité à l'égard des femmes non prostituées et une volonté de contrôle dans leurs relations avec les femmes. Plus de 50 % des acheteurs d'actes sexuels reconnaissent avoir eu des comportements agressifs sur le plan sexuel envers une partenaire non prostituée***.

* Hicher Rosen, « Tribune : Pour en finir avec les clients » *Libération*, 17 juillet 2014.

** Bouamama Saïd, Legardinier Claudine, *Les clients de la prostitution : l'enquête*, Ed. Presse de la Renaissance, 2006.

*** Monto Martin, Mcree Nick, « A comparison of the male customers of female street prostitutes with national samples of men », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 2005.



Gisèle HALIMI*

**« La prostitution est le paroxysme du non-pouvoir d'une femme sur elle-même. Sur son corps, son affectivité, sa vie.
La femme marchandise, chosifiée, est vendue au plus offrant, au plus truand. Souteneur ou bande organisée.
En France, des dizaines de milliers de femmes, des centaines de milliers dans le monde, sont ainsi livrées au pire des destins.
Faire de son sexe l'objet de l'échange argent-plaisir n'est jamais, quoi qu'on dise, librement consenti. Un rapport de forces socio-économiques qui anéantit toute liberté est omniprésent ».**

La prostitution fait obstacle à l'égalité femmes/hommes et ce, pas seulement parce qu'elle promeut des pratiques contraires à la dignité des femmes. Mais parce qu'elle impose l'image de la femme-objet sexuel disponible pour les hommes et que cette représentation s'impose à la société toute entière.

Une étude menée en 2013 sur l'impact du phénomène prostitutionnel dans l'espace catalan transfrontalier de La Jonquera** montre concrètement comment la prostitution rejaillit sur la population locale, même sans participer au phénomène. En influençant « l'imaginaire et la sexualité des jeunes ainsi que les rapports sociaux de genre (...) la prostitution entretient un clivage et une hiérarchie entre les hommes et les femmes. Chez les jeunes hommes, elle nourrit l'idéal d'une virilité hétérosexuelle triomphante. Elle entérine l'idée naturaliste de pulsions sexuelles propres aux hommes et celle de solidarité masculine et participe à la cohésion de la classe des hommes... »***



Geneviève DUCHÉ***

« Qu'est-ce qui autorise les hommes à toucher, agresser, insulter, harceler les femmes de l'espace public ou de l'espace de travail si ce n'est qu'ils pensent que toutes les femmes leur appartiennent et sont des objets accessibles ? »

De cette manière, la prostitution perpétue les stéréotypes sexuels : « Les hommes mettent en avant leurs besoins, voire leurs pulsions sexuelles, alors qu'aucune des jeunes femmes que nous avons entendues n'a parlé de désir, encore moins de besoin sexuel. Les hommes ont des besoins sexuels et le rôle des femmes est de les assouvir ».****

*Halimi Gisèle, « Débat autour de la légalisation de la prostitution - L'esclavage sexuel, pépère et légalisé », *Le Devoir*, 1er août 2002.

** Avarquez S., Harlé A., et al., *Du visible à l'invisible : prostitution et effets-frontières*, Balzac Eds. Coll. « Univers Des Discours », 2013.

***« Prostitution de la misogynie à la haine de soi », *Le Coq-héron*, 2018/1, n°232.

**** Avarquez Sophie, Harlé Aude (sociologues), *Audition auprès de la Délégation aux droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, Assemblée nationale, 5 décembre 2012.

Et ce rapport de domination engendre une souffrance réelle chez les femmes (non prostituées) :

« Certaines développent un sentiment d'infériorité qui les pousse à la performance sexuelle normative car elles ont l'impression, en comparaison avec les prostituées, de ne pas être à la hauteur sur le plan sexuel. D'autres ont tendance à déprécier leur propre corps par rapport à celui des prostituées qui, aux dires des garçons, sont belles comme des actrices de films pornos ».*



Collectif d'associations**

« *La prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde mais la plus ancienne forme d'oppression* ».

La prostitution est donc le symbole de la subordination et de la relégation des femmes. Parce qu'elle perpétue les stéréotypes les plus sexistes, **la prostitution nourrit le mythe d'une sexualité masculine dominée par de soi-disant pulsions irrépressibles qui doivent être assouvies, quel que soit le prix à payer.**

A ce titre, elle maintient la porte ouverte à toutes les formes de violences sexuelles et à la domination des femmes par les hommes.



Laurence ROSSIGNOL***

ministre de l'Enfance, des Familles et des Droits des femmes (fév. 2016 - mai 2017)

« *À l'heure où nous cherchons à faire évoluer les représentations véhiculées sur les femmes et les hommes, je crois important de rappeler que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes demeurera illusoire tant que des hommes pourront vendre, louer et acheter le corps des femmes* ».

* Avargues Sophie, Harlé Aude (sociologues), *Audition auprès de la Délégation aux droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*, Assemblée nationale, 5 décembre 2012.

** « La prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde mais la plus ancienne forme d'oppression ! (Contre le choix prostitution d'Amnesty International) », *Sisyph.org*, 14 août 2015.

*** *Débats à l'Assemblée Nationale lors de l'adoption de la loi 2016-444 en avril 2016*, 6 avril 2016.

A la faveur de la banalisation générale de la prostitution, on voit émerger un courant de pensée qui présente la prostitution comme un échange économique-sexuel, une prestation de services, un métier : le « travail du sexe ».

La prostitution peut-elle être un travail ? Peut-on imaginer une société où les personnes sans emploi se verraient proposer des métiers prostitutionnels ? Une école pour former à satisfaire les « clients » prostitueurs ?



Stéphanie*

« Quand j'entends parler de "travail du sexe", je suis hors de moi. Pour dire que c'est un travail, il faut vraiment ne pas l'avoir vécu ».

Les partisans de « l'industrie du sexe », largement relayés par les médias, veulent nous convaincre que la prostitution est une forme de sexualité libérée et une voie d'autonomisation.



En février 2019, le Conseil constitutionnel, en rejetant la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) remettant en cause l'interdiction de l'achat d'actes sexuels, a confirmé la nature intrinsèquement violente de la prostitution et sa dimension attentatoire aux droits fondamentaux des êtres humains.

La prostitution n'est ni un travail, ni une forme de sexualité avant-gardiste. Elle est au contraire très normative et constitue « un conservatoire des stéréotypes »**. Parler de « travail du sexe », c'est dissimuler volontairement la réalité d'une exploitation et d'une domination sociale et sexiste. C'est pourquoi **il faut refuser l'utilisation de l'expression « travail du sexe » et combattre cette idéologie**. Une sexualité libre et progressiste est au contraire une sexualité qui repose sur le désir réciproque, libérée de toute forme de violence et de domination.



Taina BIEN-AIMÉ***

Directrice de la Coalition against trafficking in women (CATW)

« La prostitution est dans le champ des violences faites aux femmes, nourrie par la demande des hommes d'avoir accès aux corps des femmes. Dire que la prostitution est une forme de travail viole la loi internationale et les principes de la déclaration universelle des droits humains, qui entérine le fait que chaque être humain a le droit de vivre une vie digne et libérée de la violence. L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut pas advenir avec un commerce du sexe florissant. Le commerce du sexe, y compris prostitution et pornographie, ce sont des pratiques culturelles violentes ».

* « Stéphanie : Quand j'entends parler de 'travail du sexe', je suis hors de moi », *Prostitution et Société*, n°204, spécial Covid-19, juin 2020.

** Legardinier Claudine, *Prostitution : une guerre contre les femmes*, Syllepse éd., 2015.

*** « Nous voulons la décriminalisation des personnes prostituées, pas de leurs exploitateurs », *Prostitution et Société*, n°195, juillet 2018.

- **« L'assistance sexuelle » ou prostitution spécialisée pour personnes en situation de handicap**

La politique française en matière de handicap est l'objet de critiques grandissantes - en particulier de l'ONU (2019) et du Défenseur des Droits (2020). La contestation gronde pour le respect des droits les plus élémentaires des femmes et hommes en situation de handicap (accessibilité des logements, non-enfermement en établissements médico-sociaux, scolarisation, lutte contre les violences et discriminations disproportionnées contre les femmes handicapées, etc.).

C'est dans ce contexte que la Secrétaire d'Etat au handicap a étonnamment relancé en février 2020 le débat sur « l'assistance sexuelle » en saisissant de nouveau le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE), qui s'était pourtant clairement déjà positionné en 2012. Ce sujet, présenté comme tabou, occupe en réalité depuis près de quinze ans une place disproportionnée dans les débats sur la vie sociale, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Le véritable enjeu est bien plus large : adapter l'organisation de la société pour rendre possible aux femmes et hommes concernés par le handicap une vie comme les autres.

Dans le respect des lois et des principes fondamentaux français, des solutions sont déjà connues, y compris en matière de vie affective et sexuelle. Les recommandations du CCNE (2012)* ou d'autres institutions en témoignent comme l'ONU, le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui se sont prononcés contre les violences faites aux femmes en situation de handicap, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) sur l'éducation à la sexualité...

Au lieu de se saisir de ces recommandations, le Gouvernement temporise en rouvrant le débat hautement polémique et médiatique d'une possible dérogation au droit commun de la prostitution et du proxénétisme qui achèverait de renvoyer les personnes handicapées dans un « ghetto » : « l'assistance sexuelle ». Ce terme délibérément ambigu fait l'amalgame entre des activités licites et des activités prostitutionnelles illicites.



En l'état du droit actuel, rien n'empêche de développer l'écoute, l'information et le conseil concernant la vie affective et sexuelle, le réveil musculaire et sensoriel, l'accès aux appuis mécaniques et/ou pharmacologiques favorisant la sexualité, ou encore la mise en relation de deux personnes handicapées motrices souhaitant se rapprocher et ne pouvant physiquement le faire. Continuons d'avancer en ce sens. Il s'agit alors d'un « accompagnement » à la vie sexuelle.

* Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, *Vie affective et sexuelle des personnes handicapées, Question de l'assistance sexuelle*, Avis n°118, octobre 2012.



Maudy PIOT et Claire DESAINT*

Membres de l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)

« Les personnes handicapées se battent pour pouvoir sortir de chez elles, sortir du ghetto dans lequel on les enferme. Ce n'est pas pour qu'on imagine pour les personnes lourdement handicapées une sexualité spécifique. Ce serait une fois de plus les enfermer dans l'ostracisme de la différence, de l'incapacité à sortir, à rencontrer d'autres personnes, les exclure de la vie citoyenne ».

La politique française en matière de handicap est l'objet de critiques grandissantes - en particulier de l'ONU (2019) et du Défenseur des Droits (2020). La contestation gronde pour le respect des droits les plus élémentaires des femmes et hommes en situation de handicap (accessibilité des logements, non-enfermement en établissements médico-sociaux, scolarisation, lutte contre les violences et discriminations disproportionnées contre les femmes handicapées...).



En revanche, des rapports sexuels tarifés demeurent de la prostitution, que les « clients » prostitueurs soient valides ou en situation de handicap.

La demande d'une loi d'exception par les défenseurs de « l'assistance sexuelle » serait pour notre pays un désastreux retour en arrière. Et telle la boîte de Pandore, elle entraînerait des dérogations en chaîne. Pourquoi réserver un tel « droit » aux seules personnes handicapées ? Quid des personnes détenues, des séniors ?

Le HCE ne s'y est d'ailleurs pas trompé. L'institution indépendante consultative a rappelé, dès le 11 février 2020, sa ferme opposition à « l'assistance sexuelle » qui, si elle était reconnue, constituerait une « forme de légalisation de la prostitution ». **



Réduire la vie affective et sexuelle des 12 millions de personnes en situation de handicap à la question de l'achat d'actes sexuels témoigne d'une vision simpliste, stigmatisante et conservatrice des sexualités et des personnes concernées.

- **La « pornographie » ou prostitution filmée**

Le Mouvement du Nid et l'Amicale du Nid rencontrent des personnes prostituées au quotidien. Elles leur confient les abus qu'elles subissent sur les plateaux de tournage et, de manière générale, dans l'industrie pornographique.

* Piot Maudy, Desaint Claire, « Les personnes handicapées doivent accéder normalement à une vie affective et sexuelle et non à une prestation sexuelle spécifique ! », *Huffington Post*, 7 mars 2017.

** « Le HCE s'oppose fermement à la proposition d'aider.es sexuel.les pour les personnes handicapées », Communiqué de presse, *Haut-conseil-égalité.gouv.fr*, 11 février 2020.

Les actrices et les acteurs sont rémunéré-e-s pour effectuer des actes sexuels non simulés dans le cadre d'une mise en scène.

Leur consentement est obtenu par un « contrat » et par l'argent. Il y a donc achat d'un acte sexuel, ce qui est interdit par la loi.

Ces violences sexuelles sont infligées et subies à des fins de profit, dans le contexte d'une **industrie mondiale qui pèse environ 100 milliards de dollars.**



Nadia*

« Il y a ce qu'on appelle le "gonzo" : on prend des coups très violents, on se fait cracher dessus, tirer par les cheveux. J'ai tourné comme seule femme avec 35 types... ».



Ces témoignages amènent les associations de FACT-S à considérer la pornographie comme de l'exploitation sexuelle filmée et un lieu de violence extrême.

D'ailleurs, en juillet 2020, le Parquet de Paris a ouvert une enquête à l'encontre de l'entreprise pornographique « Jacquie et Michel » pour proxénétisme aggravé et viols. Cette enquête devrait faire éclater la réalité de l'industrie pornographique : une exploitation de la violence sexuelle et une marchandisation inacceptable de l'être humain, qui nécessitent une action de terrain et une action politique.

Agir sur le terrain implique de soutenir les personnes qui subissent ces violences, d'agir en prévention auprès des jeunes - ce que font au quotidien les associations de FACT-S, et de contribuer à faire cesser l'impunité autour de tous les maillons de cette industrie. A ce titre, une tribune de trois associations (Mouvement du Nid, Osez le féminisme! et Les Effronté.Es), publiée dans *Le Monde*, initialement titrée « "Pornographie", l'alibi de la haine, de la torture et du crime organisé », a été signée très largement notamment par les associations de FACT-S mais également par d'autres actrices et acteurs de la société civile et par des personnalités françaises et étrangères telles que, notamment, Elisabeth Moreno, Ministre déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Il faut cesser de faire passer l'industrie du film pornographique pour une forme de liberté d'expression ou de création et dénoncer ce qu'elle est vraiment : des actes prostitutionnels et des violences sexuelles filmées, dont l'impact est destructeur pour les personnes qui en sont victimes et pour l'ensemble de la société.

Car la banalisation de la pornographie va de pair avec l'objectification et la déshumanisation des femmes dans les représentations de la sexualité. Ce qui a des impacts sur les « consommateurs » de pornographie, en particulier les jeunes, exposés de plus en plus tôt à la violence de ces films.

* Legardinier Claudine, « Nadia : Le X, c'est des viols à répétition, c'est inhumain », *Prostitution et Société*, n°192, juin 2017.

** « Les méthodes de l'industrie pornographique sont identiques à celle des réseaux de traite des êtres humains (Tribune Mouvement du Nid, Osez le Féminisme !, Les Effronté.Es) », *Le Monde*, 21 décembre 2020.